

rapport d'activité



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

2017



SUR LE **Prix** ET LA **Qualité** DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT ETABLI SELON L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE 27 JUIN 2018

Échéance réglementaire : le 30 juin 2018

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007, les modifications de l'arrêté du 02/12/2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

som- maire

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT.....	3
DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES.....	4
Production d'eau potable.....	4
Distribution d'eau potable	4
Assainissement collectif et non collectif	5
DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE	6
Siège social	6
Composition et organisation administrative	6
Les commissions	8
Le personnel du syndicat	9
LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION	9
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	10
III. SERVICE EAU POTABLE	11
SERVICE PRODUCTION D'EAU POTABLE	11
La ressource en eau du syndicat.....	11
La filière de traitement de l'eau	15
Volumes vendus	16
Tarification de l'eau et recettes du service en 2017	17
SERVICE DISTRIBUTION	18
Prix du service de l'eau potable et prestations annexes	18
Indicateurs de performance	19
IV. SERVICE ASSAINISSEMENT.....	25
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
Caractéristiques du réseau de collecte de la commune de Coulonges sur l'Autize	25
Caractéristiques de la station d'épuration	25
Indicateurs techniques	26
Conclusion	28
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	29
Le service	29
Bilan financier	34
Conclusion et perspectives	34
V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	35
VII. STRATEGIE POUR L'AVENIR.....	35
ANNEXES	38



I. HISTORIQUE DU SYNDICAT

DATE DE CREATION > 17 SEPTEMBRE 1990

LISTE DES COMMUNES ET SYNDICATS ADHERENTS

COMMUNE D'ARDIN

COMMUNE DE BECELEUF

COMMUNE DE CERVEUX

COMMUNE DE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

COMMUNE D'ECHIRE

COMMUNE FAYE SUR ARDIN

COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

COMMUNE DE SAINT-GELAIS

COMMUNE DE SAINT-MAXIRE

COMMUNE DE SAINT-POMPAIN

COMMUNE DE SAINT-RÉMY

COMMUNE DE SAINTE-OUENNE

COMMUNE DE SCIECQ

COMMUNE DE SURIN

COMMUNE DE VILLIERS-EN-PLAINE

COMMUNE DE XAINTRAY

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE

DATES MARQUANTES DU SYNDICAT

> 1994 - 1995

Construction de l'usine de dénitrification.

> 1996

Mise en service du surpresseur de la Gâtine.
Lancement d'une consultation « procédure
Loi Sapin » pour la gérance de l'usine.

> 1999

Construction du bâtiment administratif.

> 2004

Construction du local technique.
Extension de l'usine de dénitrification.

> 2005

Arrêté inter préfectoral du 8 juillet, déclarant
d'utilité publique les prélèvements d'eau du champ captant
de 12 ouvrages sur les communes d'Echiré
et de Saint-Maxire,

> 2007

Adhésion à la compétence distribution des communes de
Germond-Rouvre, Cerveux, Saint-Christophe sur Roc, Saint-
Pompain et Saint-Rémy.

> 2009

Délégation de Service Public signée avec la Lyonnaise des Eaux
pour une durée de 6 ans.

> 2013

La commune de Saint-Christophe-sur-Roc transfère l'ensemble
de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.
La commune de Villiers-En-Plaine rejoint le Syndicat pour la
compétence Distribution.

> 2014

Fusion des SIAEP de Saint-Maxire – Faye et d'Echiré-St Gelais-
Ste Ouenne-Surin-Sciecq avec le SECO.
Transfert du captage de la Couture au syndicat.

Avril 2014, La commune de Germond-Rouvre intègre la
communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et transfère sa
compétence Assainissement (collectif et non collectif) à la CAN.

> 2015

Départ du Syndicat des Eaux du Lambon qui intègre le SERTAD.

> 2016

Transfert de compétences de Coulonges sur l'Autize
(distribution et assainissement collectif) et du SIAEP Béceleuf-
Xaintray (distribution) au SECO.
Reprise en régie de la gestion de l'usine.

> 2017

Adhésion de la commune d'Ardin à la compétence Distribution.

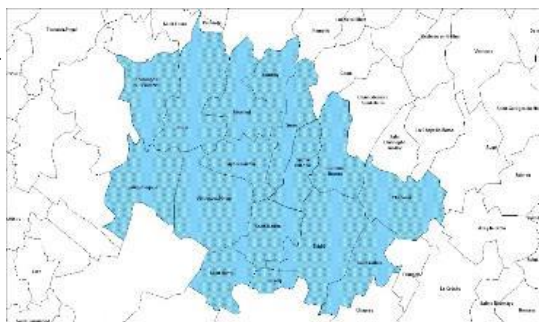
DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte à la Carte d'eau et d'assainissement qui dispose de plusieurs compétences (suite aux modifications des compétences du 29 décembre 2006) :

Production d'eau potable

Les 17 collectivités adhérentes à la compétence PRODUCTION sont :

- Commune d'ARDIN.
- Commune de BECELEUF.
- Commune de CHERVEUX.
- Commune de COULONGES / L'AUTIZE.
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE-SUR-ARDIN.
- Commune de GERMOND - ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY.
- Syndicat Mixte des Eaux de GATINE



En outre, le Syndicat assure une vente d'eau en gros pour le Syndicat des Eaux du Vivier (renouvellement sanitaire de l'eau de l'interconnexion de secours de Bois Berthier) et le SERTAD qui ne sont pas membres du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) n'est desservi que partiellement par le SECO. (Les statuts identifie le SMEG pour une part forfaitaire de 3 500 compteurs).

Le Syndicat possède une usine de production d'eau potable située à Beaulieu sur la commune d'Echiré, un réseau de canalisation de 76 kilomètres et 39 points de vente d'eau en gros aux collectivités adhérentes.

Distribution d'eau potable

Les 16 adhérents à la compétence DISTRIBUTION en 2017 sont :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - Commune d'ARDIN. | - Commune de SAINT-MAXIRE. |
| - Commune de BECELEUF. | - Commune de SAINT-POMPAIN. |
| - Commune de CHERVEUX. | - Commune de SAINT-REMY. |
| - Commune de COULONGES/L'AUTIZE | - Commune de SAINTE-OUENNE. |
| - Commune d'ECHIRE. | - Commune de SURIN. |
| - Commune de FAYE/ARDIN. | - Commune de SCIECQ. |
| - Commune de GERMOND-ROUVRE. | - Commune de VILLIERS EN PLAINE. |
| - Commune de SAINT-GELAIS. | - Commune de XAINTRAY |

Le tableau ci-après présente le nombre total d'abonnés pour les seize communes adhérentes à la compétence distribution du Syndicat du Centre-Ouest :

Abonnés	au 31/12/2016	au 31/12/2017
Nombre d'abonnés domestiques*	9 137	9 872
Nombre d'abonnés non domestiques	69	74
Nombre total d'abonnés	9 206	9 946

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017
ARDIN		618
BECELEUF	319	314
CHERVEUX	765	765
COULONGES / L'AUTIZE	1 305	1 290
ECHIRE	1 640	1 672
FAYE / ARDIN	292	287
GERMOND ROUVRE	501	523
ST GELAIS	999	1 024
ST MAXIRE	576	584
ST POMPAIN	461	471
ST REMY	448	462
STE OUENNE	330	333
SCIECQ	281	294
SURIN	354	354
VILLIERS EN PLAINE	745	765
XAINTRAY	121	121
TOTAL	9 137	9 885

Le réseau de distribution représente environ 450 kilomètres de canalisations.

Assainissement collectif et non collectif

Jusqu'au 31 décembre 2017, le SECO possède la compétence assainissement collectif et non collectif.

Cinq communes ont transféré la compétence assainissement collectif (en orange sur la carte) :

- Commune d'ARDIN
- Commune de BECELEUF
- Commune de SAINT-POMPAIN
- Commune de SAINTE-OUENNE
- Commune de SURIN

Légende de la carte :

- Commune adhérente à la compétence Assainissement Collectif et au SPANC.
- Commune adhérente à la compétence SPANC uniquement



Seule la commune de Coulonges sur l'Autize dispose d'infrastructures existantes en matière d'assainissement collectif.

Huit communes ont délégué la compétence Assainissement Non Collectif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SECO :

- Commune d'ARDIN
- Commune de BECELEUF
- Commune de COULONGES/L'AUTIZE
- Commune de FAYE SUR ARDIN
- Commune de SAINT-POMPAIN
- Commune de SAINTE-OUENNE
- Commune de SURIN
- Commune de XAINTRAY.

Ce service assure en régie les missions suivantes :

- contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ;
- contrôle d'exécution des installations neuves ;
- diagnostic des installations existantes ;
- contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ;
- Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente ;
- Animation des opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectifs.

DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE

Le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte à la Carte d'eau et d'assainissement qui dispose de plusieurs compétences (suite aux modifications des compétences du 29 décembre 2006) :

Siège social

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest – Beaulieu - 79410 ÉCHIRÉ
Tél. : **05 49 06 05 51** - Fax : 05 49 06 96 70
Email : secretariat@syndicat-seco.com
Site Internet : www.syndicat-seco.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30
Le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30

Astreintes :

> Pour la maintenance des réseaux : 06 37 50 61 56

Le service d'astreinte est assuré par les agents techniques du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

> Pour l'usine de Beaulieu : 06 80 35 16 94

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Le service d'astreinte est assuré par le SECO et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

> Pour la station d'épuration de Coulonges Sur L'Autize : 06.85.78.72.47

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Le service d'astreinte est toujours assuré par les agents techniques communaux. La personne en charge de la station est mise à disposition du SECO, à hauteur de 80 % de son temps plein. L'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

La station de surpression de Pamplie a été transférée au Syndicat Mixte des eaux de Gâtine.

Composition et organisation administrative

Les délégués des collectivités adhérentes sont :

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

ALBERT Philippe, Vice-président,

BAURUEL René

LAMBERT Nicole

LUMINEAU Louis-Marie

TROUVAT Jean-Claude

COMMUNE D'ARDIN

RIMBEAU Jean-Pierre, Vice-président,

ROY Gilles

VILLAIN Francis

COMMUNE DE BECELEUF

BON Jean-Pierre

GUILBOT Gilles

COMMUNE DE CERVEUX

BLIN Bernard

BRENON Josiane

MISSIOUX Marie-Pierre

COMMUNE DE COULONGES-S/-L'AUTIZE

ARNAUD Robert

BARATON Yvon

BONNET Christian, Président

GUERIT Jean-Philippe

TAVERNEAU Danielle

COMMUNE D'ECHIRE

AUGEREAU Bernard

BOUTIN Ludovic

DEVAUTOUR Thierry, Vice-président

PASSEBON Philippe

RAULT Christian

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

AUDEBERT Claude

RIMBEAU Jean-François

COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE

CHAUVINEAU Ludivine

MATHIS Monique

MEUNIER Claude

COMMUNE DE SAINT-GELAIS

BOBINEAU Gérard

PASTUREAU Claude

PREVOTE Jean-Claude

COMMUNE DE SAINT-MAXIRE

BREMAUD Christian

GOULARD Philippe, Vice-Président

ROBINEAU Josseline

COMMUNE DE SAINT- POMPAIN

BAILLY Christiane

RENOU Christian

VEILLAT Régis

COMMUNE DE SAINT-REMY

GUILLOTEAU Régis

PELTIER Jacky

COMMUNE DE SAINTE-OUENNE

DESMIERS Victorien

LEMAITRE Thierry

RENOUX Julien

COMMUNE DE SCIECQ

GOUSSARD Christian

HACQUIN Stéphane

COMMUNE DE SURIN

CHASSEAU Fabrice

JEANNOT Philippe, Vice-Président

MORINEAU Jack

COMMUNE DE VILLIERS-EN-PLAINE

BEAUSSE Sylvie

GROUSSET Denis

MORINEAU Jean-Claude

COMMUNE DE XAINTRAY

BERNIER Bernard

BOUNOT Frédéric

Les commissions**Commission Finances****Thierry DEVAUTOUR****Vice-président**

Christian GOUSSARD

SCIECQ

Yvon BARATON

COULONGES SUR L AUTIZE

Monique MATHIS

GERMOND ROUVRE

Jean-Claude PREVOTE

SAINT GELAIS

Regis VEILLAT

ST POMPAIN

Jean-François RIMBEAU

FAYE-SUR-ARDIN

Commission Assainissement**Philippe JEANNOT****Vice-président**

Jean-Pierre BON

BECELEUF

Jack MORINEAU

SURIN

Julien RENOUX

SAINT-OUENNE

Gilles ROY

ARDIN

ARNAUD Robert

COULONGES SUR L AUTIZE

Commission Distribution**Philippe ALBERT****Vice-président**

Stéphane HACQUIN

SCIECQ

Bernard BLIN

CHERVEUX

Fabrice CHASSEAU

SURIN

Ludivine CHAUVINEAU

GERMOND ROUVRE

Jean-François RIMBEAU

FAYE SUR ARDIN

Philippe GOULARD

SAINT MAXIRE

Denis GROUSSET

VILLIERS EN PLAINE

Jack MORINEAU

SURIN

Philippe PASSEBON

ECHIRE

Gilles GUILBOT

BECELEUF

Commission Production	
Jean-Pierre RIMBEAU	Vice-président
Claude AUDEBERT	FAYE-SUR-ARDIN
Ludovic BOUTIN	ECHIRE
Christian BREMAUD	SAINT MAXIRE
Christian GOUSSARD	SCIECQ
Philippe PASSEBON	ECHIRE
Christian RAULT	ECHIRE

Commission Périmètres de Protection	
Philippe GOULARD	Vice-président
Bernard AUGEREAU	ECHIRE
Sylvie BEAUSSE	VILLIERS EN PLAINE
Bernard BLIN	CHERVEUX
Gérard BOBINEAU	SAINT GELAIS
Monique MATHIS	GERMOND ROUVRE
Josseline ROBINEAU	SAINT MAXIRE
Francis VILLAIN	ARDIN

Commission d'Appel d'Offres	
Christian BONNET	Président
Thierry DEVAUTOUR	Titulaire
Jean-Pierre RIMBEAU	Titulaire
Philippe ALBERT	Titulaire
Philippe JEANNOT	Suppléant
Philippe GOULARD	Suppléant

Le personnel du syndicat

En 2017, l'effectif du syndicat est composé comme suit :

- DIRECTION : 1 salarié,
- ADMINISTRATION : 4 salariées,
- PROTECTION DE LA RESSOURCE : 2 salariés,
- RESEAUX : 9 salariés,
- USINE : 4 salariés, 1 apprenti.
- ASSAINISSEMENT : 3 salariés.

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2016 les employés du Syndicat sont engagés en contrats de droit privé. Dix personnes sont salariées dans ces conditions en 2017.

LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION

Comptable public

- Perception de NIORT SEVRE

40 rue des Prés Faucher
79000 NIORT

Tél. : **05 49 78 71 30**

Surveillance sanitaire

- Agence Régionale de Santé - unité Deux-Sèvres
Lionel RIMBAUD, Ingénieur d'études sanitaires –
05.49.06.70.00
- Laboratoire du SERTAD (dans le cadre d'une convention)
Éric BAZIREAU, Responsable Usine – **05.49.05.43.97**

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE



Interventions au niveau de l'usine de production

Date	Évènement
19/01/2017	Maintenance assécheur air suite à une panne sur le filtre de l'échappement
31/01/2017	Renouvellement de la batterie onduleur local TGBT
14/02/2017	Passage de la fibre optique du F28 jusqu'à l'usine
15/02/2017	Renouvellement de la vanne de sortie des eaux filtrées du filtre 3
21/02/2017	Renouvellement de la sonde de niveau du filtre 3
03/03/2017	Entretien du groupe électrogène
23/03/2017	Arrêt de la filière 3 (vanne entrée eaux brutes HS
24/03/2017	Renouvellement de l'onduleur local TGBT
30/03/2017	Installation de la nouvelle pompe chlore pour la bache 2000
06/04/2017	Renouvellement de l'onduleur local surpression (HS suite à un essai du GE)
13/04/2017	Nettoyage de la bache 500
25/04/2017	Nettoyage de la bache 2000
26/04/2017	Nettoyage du R3
28/04/2017	Renouvellement de la vanne papillon d'entrée d'eau brute FBP1
01/06/2017	Nettoyage de R1 et R2
02/06/2017	Nettoyage bac mélange eau R1-R2
08/06/2017	Renouvellement de la pompe de lavage n°2
13/06/2017	Remise en route du F28
12/07/2017	Rajout de pouzzolane dans les 3 réacteurs
26/07/2017	Maintenance du compresseur 2
11/08/2017	Maintenance du compresseur 1
11/08/2017	Nettoyage et graissage de la turbine lagune
21/08/2017	Renouvellement de sonde de niveau F28
20/09/2017	Renouvellement de vanne d'entrée d'eau F1 et F2
04/10/2017	Mis en place ldu ubrificateur d'air pour la vanne d'air R1
05/10/2017	Renouvellement recopie logique vanne entrée eaux brutes FBP1/FBP2
12/10/2017	Nettoyage et graissage de la turbine lagune
27/10/2017	Renouvellement de la pompe 1 du PR1 de la lagune
01/11/2017	Renouvellement de carte automate filtre
07/11/2017	Renouvellement du débitmètre sur F400
15/11/2017	Renouvellement de la vanne de sortie d'eau filtrée F2
24/11/2017	Contrôle de la cellule éthanol dans le local ATEX
29/11/2017	Entretien de la cellule HAUTE TENSION
18/12/2017	Entretien du sécheur d'air

III. SERVICE EAU POTABLE

SERVICE PRODUCTION D'EAU POTABLE

La ressource en eau du syndicat

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'origine souterraine et provient de 12 forages :

- Deux sont situés en nappe profonde (Lias ou infra-toarcien) pour un débit maximum d'exploitation de 30 m³/heure. L'un de ces deux forages (F12) est à l'arrêt pour raisons techniques.
- Dix captent la nappe du Dogger (ou supra-toarcien), en relation avec la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise, pour un débit maximum d'exploitation de 580 m³/heure.

Le potentiel global de production d'eau du Syndicat est donc de l'ordre de **610 m³/heure**.

Le SECO est également maître d'ouvrage des captages de La Couture (dans le bourg d'Echiré – actuellement mis en sommeil) et des Chailloterries (Commune de Saint-Gelais – en cours de fermeture administrative).

Le volume prélevé dans le champ captant en 2017 s'élève à 2 792 592 m³, soit une diminution de 1% par rapport à 2016 (pour mémoire : 2 821 577 m³).

Volumes d'eau prélevés :

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	Prélèvement année 2017 [m³]
F12	Souterraine (Champ captant de St Maxire-Echiré)	100 %	0
F14			233 764
F15			474 219
F16			87 367
F17			149 322
F18			19 050
F20			58 913
F21			36 107
F24			405 958
F25			516 598
F27			472 534
F28			338 760
La Couture	Souterraine	100 %	0
Total des prélèvements [m³]			2 792 592
Volumes relatifs à l'année civile (données exploitant)			2 792 592
Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) en % des volumes totaux prélevés			100 %

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Volume d'eau prélevé au captage de la Marbrière (ARDIN) en 2017 : 75 747 m³.

Cette ressource permet d'alimenter en partie la commune d'ARDIN.

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Importation année 2017 [m³]
Abonnés en limite de territoire desservis par une autre UGE :		
Station de surpression, PAMPLIE (Syndicat de Gâtine)	100 %	0 m3
Bourdigal, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 800 m3
La Pleige, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 450 m3
Le Chaillot, ARDIN ((Syndicat des Eaux de Gâtine)		1 800 m3
La Racaudière, SAINT REMY (Syndicat des Eaux du Vivier)		0 m3
Total des importations [m³]		7 050 m3

Qualité des eaux brutes :

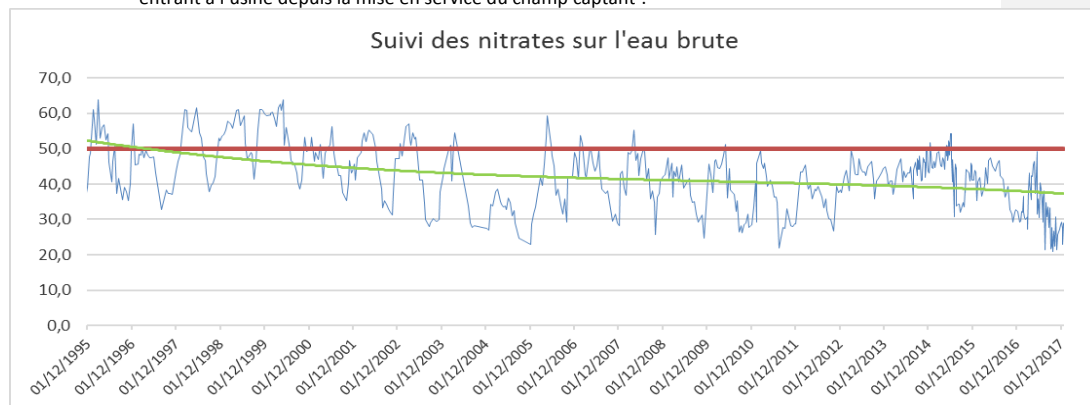
Le contrôle de la qualité des eaux (brutes et traitées) est effectué à trois niveaux, suivant l'exercice du contrôle sanitaire réglementaire établi avec les services de l'A.R.S. :

- Un contrôle réglementaire composé de plusieurs analyses, organisé par l'A.R.S. des Deux-Sèvres et réalisé par le LASAT.
- Un autocontrôle quotidien de la part des agents d'exploitation de l'usine sur les paramètres principaux du traitement de l'eau. Ces analyses sont réalisées au laboratoire de l'usine ou dans un laboratoire agréé (LASAT ou IANESCO) pour les pesticides.
- Un autocontrôle effectué par le syndicat et renforcé depuis 2012 (microbiologie). Les analyses sont réalisées par le laboratoire du SERTAD situé à STE NEOMAYE.

La qualité de l'eau brute est principalement affectée par les paramètres nitrates et pesticides. L'évolution de la qualité de l'eau brute vis-à-vis de ces deux paramètres est présentée ci-après :

Paramètre nitrates

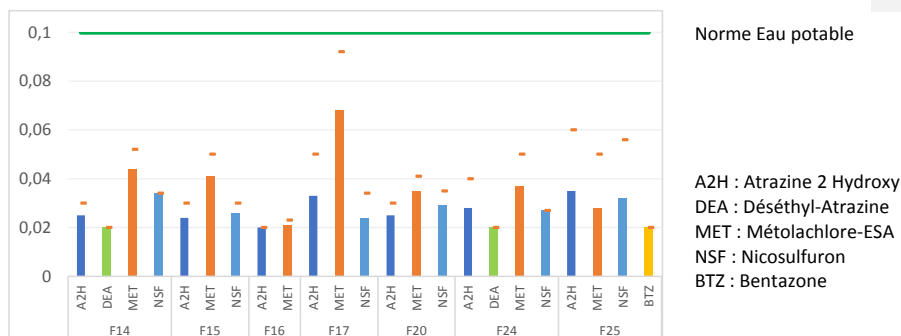
Le graphique suivant présente l'évolution de la teneur en nitrates au niveau de l'eau brute entrant à l'usine depuis la mise en service du champ captant :



² Etat d'avancement à demander auprès de chaque collectivité avec laquelle une importation d'eau est faite.

Paramètre pesticides

Depuis le printemps 2014, dans le cadre d'un Arrêté Préfectoral relatif à la surveillance sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur les forages dont il est maître d'ouvrage à raison de 12 analyses par an, réalisées préférentiellement au printemps et à l'automne.



Conclusions sur les pollutions et leurs causes

Paramètre nitrates

Les années 2010 à 2012 ont connu des conditions climatiques « classiques » avec des hivers pluvieux et des étés plus secs. Les chroniques nitrates s'avèrent elles aussi caractéristiques. En revanche, de 2013 à 2014, avec une pluviométrie globalement plus élevée, les teneurs en nitrates dans les eaux brutes ont été également plus fortes avec des valeurs situées très souvent entre 40 et 50 mg/L. On note une légère diminution des valeurs moyennes sur l'année 2015 qui se confirme jusqu'en 2017. En effet, le second semestre 2017 a été très sec, d'où des teneurs en nitrates particulièrement faibles.

Paramètre pesticides

Remarque générale : le laboratoire en charge des analyses, grâce l'acquisition de nouveau matériel, a pu améliorer le seuil de quantification des molécules recherchées, passant de 0.02 à 0.01 µg/L. Cela a permis de mettre en évidence la présence de résidus d'atrazine dans des forages pour lesquels aucune détection n'était faite jusque-là.

En 2017, de nouvelles molécules ainsi que leurs métabolites ont été ajoutées à liste des pesticides recherchées : il s'agit du métolachlore, S-métachlore et des formes ESA et OXA. Il s'avère que la totalité des captages du champ captant suivis sont affectés par la forme ESA du S-métolachlore.

Le S-métolachlore est utilisé comme désherbant sur cultures de maïs essentiellement, mais également sur tournesol et sur soja. Un groupe de travail composé des organismes prescripteurs a été constitué début 2018 pour traiter cette problématique.

Par ailleurs, d'autres pesticides ont été recensés de façon plus ponctuelle : le nicosulfuron et le bentazone.

Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau de ces forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- * PH de 7.6 (eau légèrement alcaline)
- * Dureté de 29.5° F (eau dure)
- * Conductivité de 544 µS.cm-1
- * Très bonne qualité bactériologique
- * Une teneur en nitrates très variable selon les forages (minimum : 5.1 mg/L sur F16 ; maximum : 73.5 mg/L sur F28). Moyenne en entrée d'usine : 32 mg/L.

La reconquête de la qualité de l'eau brute : le programme Re-Sources

Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2005, le syndicat s'est inscrit dans le programme « Re-Sources », démarche régionale visant à reconquérir la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine. Le bassin d'alimentation s'étend sur environ 240 km² et concerne tout ou partie des 23 communes suivantes : ECHIRE, SAINT MAXIRE, SAINT REMY, BENET (85), VILLIERS EN PLAINE, FAYE SUR ARDIN, BECELEUF, SURIN, SAINTE OUENNE, GERMOND-ROUVRE, COURS, CHAMPDENIERS-SAINT DENIS, SAINT MARC LA LANDE, MAZIERES EN GATINE, VERRUYES, LA CHAPPELLE BATON, AUGÉ, SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, CHERVEUX, LA CRECHE, CHAURAY, FRANCOIS et SAINT GELAIS (voir carte en annexe 1).

Dans le cadre d'ateliers de concertation animés par l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), les acteurs locaux ont contribué à une riche production de fiches actions. Ces dernières ont été présentées et amendées par le Comité de pilotage

Le Syndicat a ainsi rédigé le deuxième Contrat Territorial établi sur la période 2017-2021.

La cellule d'animation a rencontré les différents acteurs du territoire afin d'identifier leur intérêt à être parties prenantes d'actions inscrites au contrat et ainsi, devenir signataires. Ce Contrat Territorial réunit ainsi 16 signataires (financeurs, Etat, Organismes Professionnels Agricoles et association de protection de l'environnement).

La signature du Contrat a eu lieu le 5 septembre 2017 en présence des parties prenantes.

Le Comité de pilotage s'est réuni le 27 avril 2018 pour faire le bilan de cette première année de mise en œuvre du Contrat territorial. L'analyse est présentée dans le tableau suivant :

Enjeu	Analyse et perspectives
1 – Rendre concrètes et accessibles les alternatives aux pesticides et améliorer la gestion de l'azote	- Emergence du dispositif « Ma commune se ressource » qui rencontre un bon accueil ; - Renforcer le lien secteur agricole / grand public ; - Désherbage mécanique : renforcer l'action pour limiter les désherbages chimiques de printemps ; - Couverts végétaux : surfer sur la dynamique de la CUMA l'EPRON, miser sur les colzas associés, travailler sur les couverts à vocation fourragère ;
2 - Maintien des surfaces en herbe	Limites des missions du SECO pour le maintien de l'élevage : considérer les relais utiles que sont l'AAP de la Région (sur les circuits courts), le projet de PNR de Gâtine, le Projet Alimentaire Territorial, les Syndicats voisins ayant la même problématique...
3 – Améliorer le partage des connaissances	A poursuivre : - L'amélioration des connaissances hydrogéologiques ; - La conception d'une maquette ;
4 - Renforcer l'appropriation du dispositif	Auprès des acteurs du BAC, déployer les outils de communication (charte graphique, Facebook, site Internet, newsletter signataires) ;
5 - Maîtrise foncière	Difficultés rencontrées dans l'acquisition foncière, les démarches ENS et BRCE ;
6 - Portage de la démarche	Retours de terrain : - Animation trop éloignée des réalités du terrain (Agri) ; - Aspect gestion quantitative de la ressource et occupation du sol dans le PPR (Agri et grand public) ; - Appréciation positive des actions mutualisées (OPA) ;
7 - Mesures d'accompagnement	Bonne implication des OPA dans la réalisation des diagnostics ; Veiller au remplissage des indicateurs (tous les onglets).



Démonstration de matériel de désherbage mécanique en juin



Randonnée thématique sur l'eau en mars

La filière de traitement de l'eau

La filière de traitement comprend deux parties :

- Une filière de traitement complet : elle permet de traiter au maximum 240 m³/heure sur 3 réacteurs d'une capacité individuelle de 80 m³/h. La capacité de traitement journalière est de 5 280 m³/jour (sur 22 heures de fonctionnement compte tenu des séquences de lavage nécessaires). Cette filière comprend une élimination biologique des nitrates et une filtration sur charbon actif en grains permettant l'élimination des micropolluants (dont les pesticides).
- Une filière de traitement des pesticides : le reste des besoins ne transite pas par la filière de traitement complet, mais par des filtres à charbon actif en grains (dits filtres by-pass) pour un débit maximal de 240 m³/heure (2* 120 m³/h) soit 5 280 m³/jour également.

Le mélange des eaux traitées sur les deux parties de la filière est ensuite refoulé vers les collectivités adhérentes après chloration (chlore liquide).

Le volume d'eau produit en 2017 est de 2 539 788 m³, il a diminué de 3 % par rapport à 2016 (pour mémoire : 2 613 803 m³).

Le rendement de l'usine est de 89,3 %

Les eaux de lavage

L'usine de dénitrification génère des eaux issues des lavages des réacteurs biologiques et des filtres à charbon actif en grain.

La totalité des eaux de lavage est renvoyée vers une lagune d'une capacité de 1 000 m³, équipée de turbines flottantes. Les pertes en lavage représentent ~10 % de l'eau traitée.

Pendant la période d'été (du 15 juin au 30 septembre), ces eaux sont pompées depuis la lagune de 1 000 m³ jusqu'à une autre lagune de 2 000 m³ construite par le Syndicat chez un exploitant agricole irrigant situé à proximité.

Ces eaux sont habituellement diluées avec les eaux pompées par cet agriculteur dans la Sèvre niortaise et avec les eaux issues de son exploitation à des fins d'irrigation (essentiellement sur culture de maïs). Pendant la période d'hiver (hautes eaux), les eaux en sortie de la première lagune sont rejetées après traitement dans la Sèvre niortaise.

Un bilan trimestriel est effectué sur les paramètres Température, Nitrites (NO₂), Nitrates (NO₃), Ammonium (NH₄), Phosphore total, Azote Kjeldahl (NTK), Demande biologique en oxygène (DBO₅), et Demande chimique en oxygène (DCO) sur un échantillon reconstitué à partir d'un prélèvement toutes les trois minutes pendant le rejet des eaux de lavage.

Le tableau ci-dessous présente le suivi effectué sur les eaux de la lagune :

PARAMETRE	Unité	Norme / Méthode	30/03/2017	21/06/2017	20/09/2017	20/12/2017
pH	Unité		7,5	7,8	7,8	7,9
Nitrites	mg/L N	NF EN ISO 13395	0,27	0,61	0,44	0,55
Nitrates	mg/L N	NF EN ISO 13395	19	20	14	14
Ammonium	mg/L N	NF EN ISO 11732	2,0	0,93	0,91	0,26
Phosphore total	mg/L P	NF EN ISO 11885	0,378	0,308	0,330	0,127
Azote Kjeldahl	mg/L N	NF EN 25663	2,5	2,0	1,7	0,75
DBO ₅	mg/L O ₂	NF EN 1899-1	1,8	3,2	<0,5	1,7
DCO	mg/L O ₂	ISO 15705	<30	43	6,5	<5

Volumes vendus

VOLUMES VENDUS AUX COLLECTIVITES	2015	2016	2017
ARDIN	20 949	41 033	50 983
COULONGES S/L'AUTIZE	196 033	212 010	194 994
GERMOND-ROUVRE	77 740	79 891	78 392
SAINT POMPAIN	64 713	79 740	66 370
SAINT REMY	70 811	55 316	58 562
VILLIERS EN PLAINE	107 763	126 985	110 540
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	484 982	535 176	834 799
SERTAD	244 384	257 389	210 661
BECELEUF-XAINTRAY	120 828	91 559	81 534
Aiguillon	79	257	402
CHERVEUX	212 953	122 301	127 003
ST-MAXIRE	75 916	95 799	68 759
FAYE-SUR-ARDIN	91 209	88 703	89 027
ECHIRE	469 956	380 681	318 058
ST-GELAIS	62 512	79 891	65 521
STE-OUENNE	19 945	55 120	58 063
SURIN	44 983	47 995	52 141
SCIECQ	33 922	29 022	28 691
Syndicat des Eaux du Vivier	13 797	19 515	24 825
TOTAL EN M3	2 273 815	2 396 989	2 519 503

Les volumes vendus par le syndicat en 2017 à partir de l'usine de Beaulieu ont augmenté de 4.8 % par rapport aux ventes de 2016 en raison d'une augmentation significative des ventes d'eau au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine.

Linéaire du réseau de desserte (réseau Production) : 76 km

En 2017, un volume de 75 747 m3 a également été prélevé au captage de la Marbrière pour alimenter la commune d'Ardin. Le volume total vendu aux collectivités autitres et la compétence production est donc de 2 595 250 m3 pour l'année 2017.

Tarification de l'eau et recettes du service en 2017

Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes :

Pour les adhérents, le syndicat facture à chaque collectivité la somme des deux termes composant le prix de ses ventes d'eau :

Suivant la délibération du Conseil Syndical n°2018-02-01_009, les tarifs adoptés sont les suivants :

- **part fixe : 28,35 € H.T. par compteur et par an,**
- **part variable : 0.42 € H.T. par m³.**

Pour les ventes d'eau en gros aux collectivités non adhérentes, le syndicat applique le tarif issu de la même délibération avec deux tranches :

- **Volumes < 100 000 m³ : 0.714 € H.T. par m³,**
- **Au delà de 100 000 m³ : 0.54 € H.T. par m³,**

Pour les adhérents les volumes facturés en production viennent en dépenses de fonctionnement au budget de distribution du syndicat.

L'évolution depuis 5 ans du prix du m³ et de la participation compteur est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
le m³ HT	0,38 €	0,38 €	0,40 €	0,42 €	0,424 €
la participation par compteur HT	27,00 €	27,00 €	28,35 €	28,35 €	28,64 €
Nombre de compteurs	15 257	13 107	13 257	13 721	

Le prix du m³ a augmenté de 1 % au 1^{er} avril 2018.

Le nombre de compteurs tient compte de la part forfaitaire relative au SMEG (3 500) prévue dans les statuts.

SERVICE DISTRIBUTION

Prix du service de l'eau potable et prestations annexes

Modalités de tarification :

Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an.
 Nombre de factures par an : 2
 Abonnement payable : à terme échu.
 Le service est assujéti à la TVA.

Évolution du tarif de l'eau :

A l'occasion du transfert de la compétence distribution des communes de Coulonges sur l'Autize et Ardin un lissage des tarifs sur plusieurs années est mis en œuvre. Le lissage comprend pour ces deux communes une augmentation de la part fixe et une diminution de la part variable. En 2020 les tarifs des deux communes seront identiques à ceux des autres adhérents du SECO.

	Désignation	1 ^{er} mars 2017	1 ^{er} avril 2018	Variation (%)
Part SECO				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	- Ardin : 54.00	- Ardin : 59.19	8.7 %
		- Coulonges : 46.20	- Coulonges : 53.36	13.4 %
		- Autres communes adhérentes : 68.00	- Autres communes adhérentes : 69.02	1.5 %
Prix au m3 [€ HT/m³]	le m³	- Ardin : 1.56	- Ardin : 1.46	-6.8 %
		- Coulonges : 1.69	- Coulonges : 1.54	-9.7 %
		- Autres communes adhérentes : 1.24	- Autres communes adhérentes : 1.259	1.5 %
Tiers [€/m³]				
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution		0.30 € HT	0.30 €HT	0 %

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1 ^{er} mars 2017	1 ^{er} avr. 2018	Variation (%)
Collectivité	216.80	220.10	1.5
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	36.00	36.00	0
TVA (5.5 %)	13.90	14.08	1.3
Total [€ TTC]	266.70	270.18	1,28

Au 1^{er} jan 2017 - Prix TTC théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2.22 €/m³ (2,25 en 2018)**

Commentaires :

Les tarifs présentés ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des communes adhérentes hormis Coulonges sur l'Autize et Ardin pour lesquelles le prix au m3 pour une consommation de 120 m3 en 2017 est respectivement de 2,51 et 2,44 €/m3.

La redevance Agence de l'Eau « lutte contre la pollution » est une redevance liée au service public de l'eau potable, elle doit donc bien être prise en compte dans le prix TTC de ce service.

Tarifs des prestations annexes :

TARIFS PRESTATIONS	1er mars 2017	1er avril 2018	Variation (%)
Branchement avec borne (jusqu'à 4 mètres)	1240.00 €	1 258.00 €	1.4 %
Branchement avec niche (jusqu'à 4 mètres)	800.00 €	812.00 €	1.5 %
Le mètre supplémentaire	100.00 €	101.50 €	1.5 %
Compteur de lotissement	142.00 €	144.00 €	1.4 %
Ouverture et fermeture de compte	21.00 €	21.00 €	0 %

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés :

Les délibérations fixant les tarifs de l'eau potable datent du 1^{er} février 2017 (délibération n°2017-02-01-009) et du 28 mars 2018 (délibération n°2018-03-28-018). Ces tarifs ont pris effet au 1^{er} mars 2017 et au 1^{er} avril 2018.

Recettes de la collectivité :

	année 2016	année 2017
Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau</i> <i>(redevances pollution et prélèvement)</i>	1 961 111,78	2 116 425,06
<i>Le cas échéant :</i> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	/	/
<i>Le cas échéant :</i> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	/	/

L'augmentation des recettes de vente d'eau en 2017 provient essentiellement du transfert des abonnés de la commune d'Ardin au service distribution du SECO.

Gestion financière

Montant des abandons de créance : 17 431,14 €

Montant des versements à un fonds de solidarité (Montant des actions de solidarité : 1000 €

Somme des abandons de créance et versement à un fonds de solidarité : 18 431,14 €

Indicateurs de performance**Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :**

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2017
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	12
Nombre de prélèvements conformes	12
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2017
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	12
Nombre de prélèvements conformes	12
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

Un auto-contrôle a été mis en place à partir de mars 2012. Les ouvrages de stockage et les écarts du réseau de distribution sont suivis vis-à-vis du chlore et de la microbiologie.

EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)

PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX

VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	0(non) ou 1(oui) 5 pts

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX

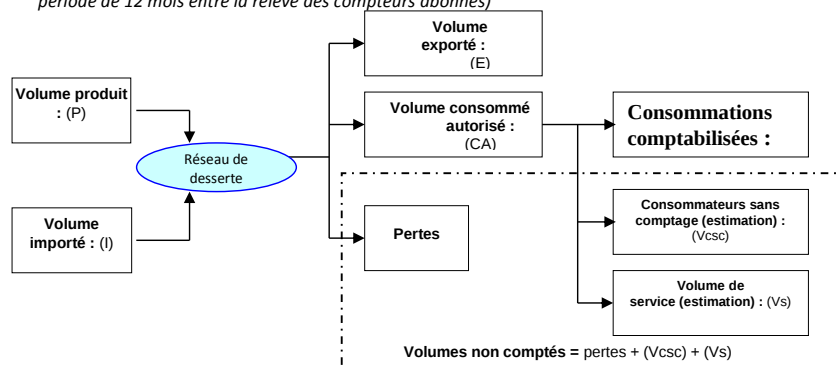
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 Et VP.238=1 et VP.239>=50% et VP.240=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide en cliquant sur le sous SIPEA)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et VP.240=1 et [ou 60%=<VP.239<70% (cas1) Ou 70%=<VP.239<80% (cas2) ou 80%=<VP.239<90% (cas3) ou 90%=<VP.239<95% (cas4) ou 95%=<VP.239 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	80 % 3 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et [ou 60%=<VP.241<70% (cas1) Ou 70%=<VP.241<80% (cas2) ou 80%=<VP.241<90% (cas3) ou 90%=<VP.241<95% (cas4) ou 95%=<VP.241 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	80 % 3 pts

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP242=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP243=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP244=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 0 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP245=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP246=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP247=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP248=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP249=1 Points obtenus : 5	0(non) ou 1(oui) 5 pts

Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes :

Volumes [m³]	année 2017
Volume produit (P) (issu de la relève des compteurs généraux)	2 595 250
Volume importé (I) (issu de la relève des compteurs sur importation d'eau à d'autres collectivités)	7 050
Volume produit + Volume importé (P)+(I)	2 602 300
Volume comptabilisé (Vc) (issu de la relève des compteurs des abonnés dégrèvements compris)	1 214 725
Volume consommateurs sans comptage – Estimation (Vcsc) ³	1 000
Volume de service du réseau – Estimation (Vs) ⁴	2 500
Volume consommé autorisé (CA) = (Vc) + (Vcsc) + (Vs)	1 218 225
Volume exporté à d'autres services d'eau potable (E) (issu de la relève des compteurs sur exportation)	1 070 285
Volume consommé autorisé + Volume exporté (CA) + (E)	2 288 510
Linéaire du réseau de desserte (L) en km	526
Rendement du réseau de distribution FICHE P104.3 $\frac{(CA) + (E)}{(P) + (I)}$	87,94 %
Indice linéaire des volumes non comptés – m³/j/km FICHE P105.3 (volumes non comptés) / longueur du réseau de desserte / 365 $\frac{[(P)+(I)-(E) - (Vc)]}{(L) / 365}$	1.65
Indice linéaire de pertes en réseau – m³/j/km FICHE P106.3 (pertes) / longueur du réseau de desserte / 365 $\frac{[(P)+(I)-(E) - (CA)]}{(L) / 365}$	1.63
Indice linéaire de consommation – m³/j/km FICHE VP.224 (volumes consommés) / longueur du réseau de desserte / 365 $\frac{(CA)+(E)}{(L) / 365}$	11.9

Commentaires : il est important de « caler » les différents volumes sur une même période (année civile ou période de 12 mois entre la relève des compteurs abonnés)



³ Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est estimé. Cf. fiche rédigée par l'ASTEE en annexe du présent document.

⁴ Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – Il s'agit d'une estimation – Cf. fiche ASTEE.

D'après les grilles de lecture rappelées ci-dessous, le service présente un caractère **semi-rural** ($10 < ILC = 11,9 < 30$) et l'indice linéaire de pertes de 1.63 est **bon** ($ILP < 3$).

Grille d'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau :

Type de réseau ILC (m³/j/km)

Rural	< 10
Semi-rural	< 30
Urbain	> 30

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes :

m³/j/km Rural Semi-rural Urbain

Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Le volume total vendu aux abonnés sur les seize communes ayant transféré au Syndicat du Centre-Ouest leur compétence distribution est de **1 214 725 m³**. Ce volume se répartit de la façon suivante :

Vol. vendus aux abonnés du 1/10/2016 au 1/10/2017	
Ardin	84 887
Béceleuf	53 380
Cherveux	101 861
Coulonges / l'Autize	149 947
Echiré	202 845
Faye sur Ardin	66 521
Germond-Rouvre	67 931
St Gelais	104 206
St Maxire	59 187
Saint-Pompain	56 716
Saint-Rémy	51 682
Ste Ouenne	39 272
Sciecq	28 561
Surin	45 524
Villiers en Plaine	86 587
Xaintray	13 614
TOTAL	1 214 725

Linéaire du réseau de desserte :	au 31/12/2017
Linéaire du réseau de production (en km)	76 km
Linéaire du réseau de desserte (en km) pour le réseau Distribution	450 km

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements**.*

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Linéaire de réseau renouvelé l'année 2017 – (I2017) - en km	3.94 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2016 – (I2016) - en km	1.67 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2015 – (I2015) - en km	0.18 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2014 – (I2014) - en km	0 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2013 – (I2013) - en km	2.56 km
Taux moyen de renouvellement de réseau FICHE P107.2 en % [(I(2017) + I(2016) + I(2015) + (I2014) + (I2013)/ 5] / (L)	1,85 %

Contrôle sanitaire A.R.S.

Le tableau suivant présente les types d'analyse et leur nombre pour le contrôle sanitaire réalisé en 2017 par l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

Communes	P1	P1-P2	D1	D1-D2
Ardin	2	1	8	
Béceleuf			2	
Cherveux			3	
Coulonges sur l'Autize			3	1
Echiré			5	1
Echiré, bache 2000	8	4		
Faye/Ardin			1	
Germond-Rouvre			2	
Saint-Gelais			3 + 1 recontrôle	
Saint-Maxire			2	
Saint-Pompain			1	
Saint-Rémy			2	
Sainte-Ouenne			3	
Sciecq			1	1
Surin			2	
Villiers en Plaine			2	
Xaintray			1	

Cinquante-huit analyses ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du Code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Les commentaires de l'ARS relatifs à la qualité de l'eau et issus de la fiche d'information aux abonnés sont présentés en annexe 2.

IV. SERVICE ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Syndicat propose la compétence Assainissement Collectif et cinq communes y adhèrent. En 2017 seule la commune de Coulonges-sur-L'Autize possède des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées.

La commission Assainissement a décidé de lancer une réflexion sur la faisabilité de l'assainissement collectif sur le territoire du SECO. L'étude consiste à :

- délimiter les quartiers ou secteurs problématiques (habitat dense, maison sans parcelle,...),
- valider ou modifier les périmètres retenus actuellement dans les zonages pour la mise en place d'un assainissement collectif en tenant compte des projets communaux,
- réaliser des simulations budgétaires,
- régulariser, d'un point de vue administratif les zonages d'assainissement.

Caractéristiques du réseau de collecte de la commune de Coulonges sur l'Autize

Le réseau de collecte des eaux usées est de type séparatif. Les diamètres de collecteurs varient de 125 mm à 250 mm.

Ce réseau comprend :

- 17 680 ml de réseau gravitaire,
- 4 postes de refoulement (Cf. tableau ci-après),
- 1 030 mètres de réseau de refoulement,
- 1 trop plein sur le poste de la route de Saint-Pompain.
- 850 branchements

Les caractéristiques des 4 postes de relèvement sont détaillées ci-dessous :

Nom	Nb de pompes	Débit (m3/h)	Trop plein	Téléalarme
PR route de Saint- Pompain	2	4	Non	Oui
PR Zone d'activités	2	26	Non	Oui
PR station d'épuration	2	50-160	Non	Oui
PR Zone des Allaigres	2	12	Non	Oui

L'étude de diagnostic du réseau réalisée en 2008 par HYDRATEC a conduit à un programme détaillé de travaux aujourd'hui achevé.

Caractéristiques de la station d'épuration

Le traitement des effluents est réalisé par une filière de type boues activées faible charge.

La station présente une capacité de **3 000 EH** (180 kg DBO₅/j)

-Temps sec : 518 m³/j ou 52 m³/h

-Temps de pluie : 733 m³/j ou 162 m³/h

La filière de traitement des eaux usées est constituée de quatre ouvrages :

-Le tamis rotatif : Les effluents sont refoulés vers le tamis et passent à travers un tambour fissuré à grille. Les déchets sont plaqués sur le tambour et par rotation sont entraînés et raclés. Les rebus de tamisage sont évacués vers la filière des ordures ménagères.

-Le bassin d'aération ou à boues activées : les eaux usées sont traitées par les microorganismes permettant la dégradation des matières organiques. Des rampes d'aération produisent l'apport en oxygène nécessaire pour la vie des

microorganismes et un agitateur submersible assure une vitesse constante et suffisante de l'effluent de manière à éviter tout phénomène de décantation dans ce bassin.

-Le bassin de désoxygénation : Les effluents transitent par ce bassin afin de libérer l'oxygène et d'optimiser la décantation.

-Le clarificateur : Il permet de séparer l'eau des boues par décantation. Ces boues contiennent une part importante de microorganismes et sont en partie renvoyées dans le bassin d'aération. L'autre partie suit la filière de traitement des boues.

Les eaux traitées sont refoulées sur 1800 mètres dans une conduite sous pression PEHD DN 225 jusqu'à un site d'infiltration situé au lieu-dit « le pont de 4 mètres ».

Le dispositif d'infiltration dispose d'une surface de 260 m² (en pied de talus) divisée en trois compartiments égaux. Le lit d'infiltration est constitué de 65 cm de gravier. Un piézomètre est implanté en aval du dispositif afin de pouvoir effectuer une surveillance des eaux traitées.

La filière boues comprend une extraction, un conditionnement avec des polymères, un épaissement sur table d'égouttage et un stockage dans un silo assurant une autonomie de 8 mois (880 m3).

Indicateurs techniques

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur P202.0) :

A l'heure actuelle, aucune entreprise de Coulonges sur l'Autize ne dispose de conventions de raccordement.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2B) :

Un total de 39 points est obtenu pour cet indicateur. La campagne de branchement et les mises à jour développement effectuées au niveau du Système d'Information Géographique (Qgis) devrait permettre d'améliorer cet indicateur dans les années à venir.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (indicateur P203.3) :

Cet indicateur tient compte de la conformité de la collecte définie par la directive européenne du 21/05/1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Elle dépend du volume et des caractéristiques des eaux urbaines, de la prévention des fuites et des surcharges dues aux pluies d'orage.

Dans le cas de Coulonges-sur-L'Autize, le réseau est séparatif et ne collecte aucunes eaux industrielles. L'analyse du manuel d'autosurveillance montre des dépassements de la capacité hydraulique nominale de la station, sur trois mois (janvier, février et mai). Cette augmentation est liée à une pluviométrie supérieure à 100 mm et nous indique que des raccordements ne sont pas conformes ou que le réseau présente des anomalies. Le SECO considère que la collecte est conforme à 75 %.

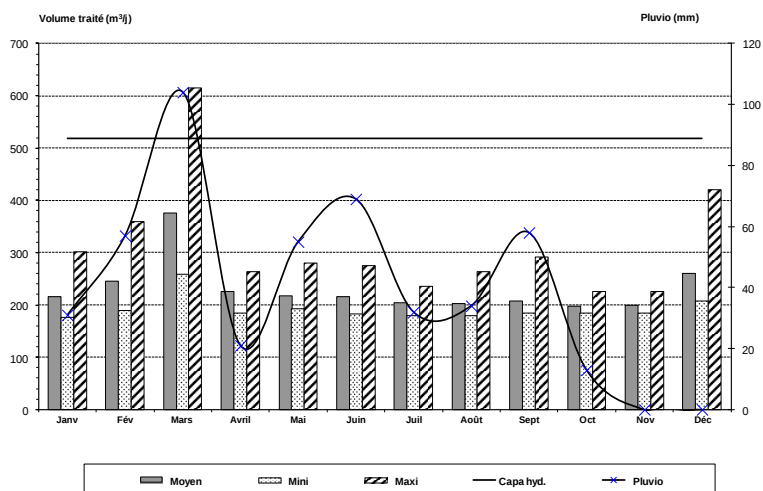
Mis en forme : Niveau 1, Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 1,25 cm, Espace Avant : 12 pt, Après : 3 pt, Paragraphes solidaires

Charge hydraulique mensuelle

Mois	Traité				Pluvio métré (mm)
	Volume mensuel (m³)	Débit maximum (m³ / j)	Débit minimum (m³ / j)	Débit moyen (m³ / j)	
janvier	6665	302	177	215	31
février	6888	360	189	246	57
mars	11625	615	259	375	104
avril	6750	264	184	225	21
mai	6727	280	193	217	55
juin	6480	275	183	216	69
juillet	6324	236	179	204	32
août	6293	263	180	203	34
septembre	6210	292	184	207	58
octobre	6138	226	185	198	13
novembre	5970	226	185	199	
décembre	8060	420	207	260	

	Volume Traité
m³/an	84130
m³/j	230

Données hydrauliques mensuelles



Le manuel d'autosurveillance mentionne les résultats suivants :
Ratios

Charge polluante en kg / j de DBO5	61
Biodégradabilité : DCO / DBO5	2,6
Equilibre nutritionnel : DBO5 / N / P	DBO5:100 / NTK:28,0 / PT:3,6
Aptitude à la dénitrification : DBO5 / NTK	3,6

Conformité des équipements d'épuration et de leur performance (indicateurs P204.3 et P205.3) :

Ces deux indicateurs sont établis par les services de l'état et sont tous les deux de 75 %.

Année	Rendement moyen DCO	Moyenne quotidienne en m3/j	Pluvio en mm	Boue en sortie en T de MS
2011	86%	265 (126 à 687)	569	16
2012	85%	316 (220 à 641)	665	21,6
2013	93.8%	328	1 133	12
2014	93.9%	329	1 139	37.7
2015	94.8%	261	829	30.6
2016	98.4 %	291	726	28
2017	96.9 %	230	636	25

Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (indicateurs D 203.0 et P 206.3)

En 2017, l'épuration des eaux usées a produit 25 tonnes (en matières sèches) de boues. La totalité est prise en charge par une filière réglementaire (épandage agricole).

Taux de desserte des abonnés (indicateurs D 201.0 et P 201.1)

Selon les données transmises par la commune, Coulonges sur L'Autize comptabilise 1008 branchements ce qui correspond à un ration de 1.79 habitants par branchement. La campagne de contrôle permettra à terme, d'affiner cet indicateur.

La totalité de la commune de Coulonges est raccordée au réseau de collecte. Il subsiste deux secteurs non équipés. Cela représente environ 27 habitations potentiellement raccordables. Ces extensions nécessiteraient la pose de postes de refoulement.

Montant des abandons de créances (indicateur P 207.0)

En 2017, le SECO a facturé 97 233 m³.

Abandon de créance : 301.09 € et admissions en non-valeur : 664 €.

Conclusion

La reprise d'un équipement tel que la station d'épuration de Coulonges nécessite d'organiser les moyens humains et de mettre en place des moyens techniques fiables. La station d'épuration est récente et présente un fonctionnement satisfaisant. Le réseau en revanche est ancien et nécessite une surveillance continue même s'il a été réhabilité en grande partie suite à l'étude diagnostic.

Au premier janvier 2018, le Syndicat des Eaux du Centre Ouest a transféré l'exercice de sa compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine qui assure donc désormais la gestion des ouvrages et des réseaux d'assainissement collectif de Coulonges-Sur-L'Autize.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le service

Gestion administrative

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest a été créé en mars 2007. Le service était géré en régie simple.

Depuis cette année, le budget du service est commun avec l'assainissement collectif. Une clé de répartition a été adoptée au conseil syndical du 1^{er} février 2017 (annexe 1). Elle permet de répartir les charges générales du SECO entre les différents services

Présentation géographique

Depuis le 1^{er} janvier 2014 huit communes adhèrent au SPANC : **ARDIN, BECELEUF, COULONGES-SUR-L'AUTIZE, FAYE-SUR-ARDIN, SAINT-POMPAIN, SAINTE-OUENNE, SURIN et XAINTRAY.**

Sur le secteur du SPANC il existe des zones naturelles protégées qui sont répertoriées dans le tableau suivant :

Nom du site	Type de protection	Commune(s) concernée(s)
Bois de Pichenin	ZNIEFF I ⁵	BECELEUF XAINTRAY
Coteaux et vallons humides de l'Autize	ZNIEFF I	SAINT-POMPAIN
Plaine de Niort Nord-Ouest	ZNIEFF II ⁶ , ZPS ⁷ , ZICO ⁸	ARDIN BECELEUF FAYE-SUR-ARDIN SAINT-POMPAIN SAINTE-OUENNE SURIN
Vallée de l'Autize	ZNIEFF II, SIC ⁹	ARDIN BECELEUF COULONGES-SUR-L'AUTIZE SAINT-POMPAIN SURIN XAINTRAY

⁵ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

⁶ Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

⁷ Zones de Protection Spéciales

⁸ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

⁹ Sites d'Intérêt Communautaire

Marais Poitevin	ZPS, SIC	SAINT-POMPAIN
-----------------	----------	---------------

Zonage d'assainissement

Commune	Date de validation du zonage d'assainissement
ARDIN	2005
BECELEUF	2005
COULONGES-SURL'AUTIZE	2004
FAYE-SUR-ARDIN	2003
SAINT-POMPAIN	2005
SAINTE-OUENNE	2008
SURIN	2009
XAINTRAY	2001

Population concernée (indicateur D301.0) Population

Commune	Population INSEE <i>Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017</i>	Population desservie par l'AC	Population desservie par le SPANC
ARDIN	1248	-	1248
BECELEUF	745	-	745
COULONGES-SUR L'AUTIZE	2374	1803	571
FAYE-SUR-ARDIN	614	-	614
SAINT-POMPAIN	965	-	965
SAINTE-OUENNE	812	-	812
SURIN	662	-	662
XAINTRAY	235	-	235
TOTAL	7655	1 803	5852

Le SPANC du Syndicat des Eaux dessert 76.5 % de la population de son territoire.

Moyens du service

En 2017, le service assainissement disposait, pour son fonctionnement, de deux agents techniques l'un à temps plein et le deuxième à 80%. Le temps passé sur les activités du SPANC est estimé. Il oscille entre 50 et 70 %.

Les techniciens utilisent les équipements suivants :

- deux tablettes informatiques équipées des logiciels TOPSPANC (rapports, facturation) et EDITOP (SIG) ;
- deux véhicules;
- du matériel de terrain : Infiltromètre, détecteur de voile de boue, canne à boue, laser mètre, tarières manuelles, pelle et autre petit matériel.

Missions du service

Mission de contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités.

- Contrôle de conception et d'implantation (comprenant une étude de sol à parcelle).
- Contrôle de bonne exécution.

Mission de contrôle des dispositifs existants.

- Diagnostic de l'existant.
- Contrôle de bon fonctionnement.

Mission facultative d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Le SECO n'exerce pas la compétence « entretien ».

Indice de mise en œuvre du service (indicateur D302.0)

Cet indicateur est obligatoire, il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service d'assainissement non collectif. Plus le service est complet, plus la note est élevée. Les notes varient de 0 à 140.

Le volet A (éléments obligatoires du service) du tableau peut présenter une note maximale de **100**.

Le volet B (éléments facultatifs du service) du tableau peut présenter une note maximale de **40**. Le volet B ne peut s'additionner au volet A que si la collectivité a mis en place la totalité des éléments obligatoires de mise en œuvre du service.

INDICATEUR GLOBAL DU SERVICE	OUI	NON	Note
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
	X		20
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	X		20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	X		30
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	X		30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.			
Sous-total			100
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif			

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	X	X	20
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.		X	
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.			
Sous-total			20
TOTAL			120

Nombre de contrôles réalisés par le service

Commune	Contrôle Conception	Contrôle Exécution	Diagnostic existant	Diagnostic Vente	Total
ARDIN	10	14	22	4	50
BECELEUF	3	3	19	3	28
COULONGES SUR L'A.	1	2	20	6	29
FAYE / ARDIN	4	3	3	9	19
ST POMPAIN	2	7	49	4	62
STE OUENNE	6	6	56	3	71
SURIN	10	7	4	5	26
XAINTRAY	3	0	1	3	7
Total	39	42	174	37	292

En 2017, l'activité du SPANC a légèrement diminué, en raison notamment de la diminution du temps de travail d'un agent, de la nécessité de reprendre des dossiers non finalisés, de l'élaboration des projets collectifs et de la préparation du transfert de la compétence assainissement vers le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine.

Les contrôles de conception et d'implantation sont restés stables et les contrôles de bonne exécution ont légèrement augmenté.

Les techniciens ont finalisé l'état des lieux des assainissements non collectifs des communes de Béceleuf, Ardin et Saint-Pompain. En 2017, seuls 174 dispositifs d'assainissement non collectif ont été diagnostiqués. Les contrôles de bon fonctionnement (deuxième visite) représente environ la moitié des diagnostics réalisés.

Les diagnostics réalisés en cas de vente ont diminués de 21% par rapport à 2016.

Autres Prestations (vidange/réhabilitation) réalisées par le service

Par délibération du 19 avril 2015, le SECO s'engage à mettre en place l'aide à la réhabilitation des assainissements non conformes, éligibles. Cette compétence permet à certains usagers de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour la réhabilitation de leur filière. Aucune opération groupée n'a été montée en 2017.

La prestation « vidange » n'est pas exercée par le service à ce jour.

Nombre de contrôles réalisés depuis la création du service

Commune	Contrôle Conception	Contrôle Exécution	Diagnostic existant	Diagnostic Vente	Total
ARDIN	133	110	475	82	800
BECELEUF	63	52	212	35	362
COULONGES SUR L'A.	75	67	329	26	497
FAYE / ARDIN	52	48	7	54	161
GERMOND ROUVRE	31	24	155	22	232
ST CHRISTOPHE	20	17	129	4	170
ST POMPAIN	85	79	331	71	566
STE OUENNE	75	73	409	42	599
SURIN	91	62	277	33	463
XAINTRAY	28	18	97	14	157
Total	653	550	2421	383	4007

Contrôles réalisés jusqu'au 31/12/2017

Au 31 décembre 2017, le SPANC avait réalisé 4007 contrôles pour 2542 installations enregistrées.

Taux de conformité des dispositifs d'ANC (indicateur P301.3)

Diagnostic des installations existantes	
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes (diagnostic et réalisation d'assainissement)	1267
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	2542
Taux de conformité des dispositifs ANC	49.84 %

Contrôles réalisés jusqu'au 31/12/2017

Le taux de conformité progresse de deux points, pour atteindre 49.84 %.

Bilan financier

Redevances - Tarifs appliqués en 2017

Le conseil syndical du 1^{er} février 2017 a délibéré les tarifs du SPANC pour l'année 2017. Ils sont rentrés en vigueur au 1^{er} mars et la TVA appliquée est de 10 %.

Type de redevance	Tarif 2016 (€ HT)
Contrôle de conception et d'implantation avec visite de terrain	185.00
Contrôle de bonne exécution	185.00
Contrôle de conception et d'implantation sur dossier	60.00
Diagnostic de l'existant	87.20
Diagnostic en cas de vente	102.60

Conclusion et perspectives

L'activité du SPANC s'est maintenue en 2017 et le taux de conformité a progressé, pour quasiment atteindre 50 %.

Au 1^{er} janvier 2018, l'exercice de la compétence assainissement du SECO a été transférée au SMEG.

V. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Montant des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire 2017 :

- a. Production ➔ 88 242,79 €
- b. Distribution ➔ 639 289,56 €

2. Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement (capital et intérêts), montant des amortissements réalisés :

Budget	Annuité	Capital	Intérêts	Durée de l'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2017
Général	10 317.16	8 068.01	1949.15	25 ans	298 681.99
Production	70 120.60	60 444.20	9 5676.40	14 et 19 ans	225 643.15
Distribution	157 053.26	134 197.44	22 322.82	25 ans	2 109 973.18
Assainissement	183 886.56	103 688.90	80 197.66	19 ans	2 465 501.36

Selon les ratios financiers admis, les budgets général et production sont très peu endettés à ce jour, le budget de distribution présente un endettement faible à moyen et le budget assainissement un endettement fort qui s'explique par les investissements importants réalisés ces dernières années par la commune de Coulonges avant transfert de la compétence au SECO.

VII. STRATÉGIE POUR L'AVENIR

COMPETENCES / ETUDES

Le syndicat, *via* le programme « Re-Sources », souhaite poursuivre ses actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Tous les publics (scolaires, agriculteurs, industriels, particuliers, associations) sont mobilisés dans le cadre du programme d'actions. Un nouveau Contrat Territorial établi sur la période 2017-2021 engage 15 nouveaux partenaires (organismes professionnels agricoles et associations de protection de l'environnement) dans cette démarche.

Trois études fondamentales pour l'avenir du SECO ont été lancées en 2015. Leurs conclusions sont partiellement disponibles en 2017 et ont permis de lancer les premières actions en matière de renouvellement des réseaux. Les derniers travaux concernant le programme pluriannuel d'investissement (PPI) englobant les budgets production et distribution et notamment l'impact des investissements envisagés sur le prix de l'eau seront disponibles mi 2018. Ce PPI définira l'action du Syndicat sur les 10 à 15 prochaines années. Les actions concernent chaque étape de la gestion de l'eau :

- Etude hydrogéologique du champ captant : détermination des ressources à protéger et à mobiliser, mesures de gestion des risques, révision de l'arrêté d'exploitation,
- Audit patrimonial de l'usine de Beaulieu : définition d'un plan pluriannuel de renouvellement et d'un programme de travaux neufs,
- Audit patrimonial des infrastructures de distribution : définition d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux et des ouvrages et d'un programme de travaux neufs,

Ces études permettent de définir les conditions de financement des actions de pérennisation des infrastructures et de valider le modèle économique du Syndicat (maîtrise du prix de l'eau). A l'issue du dernier audit le Syndicat sera doté d'un outil de simulation financière qui lui permettra d'ajuster sa politique concernant les investissements et le prix de l'eau.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets portant sur la section d'investissement sont issus des audits patrimoniaux des services production et distribution. Les principaux points sont les suivants :

- Programme de travaux sur l'usine : création d'une bache d'eau brute, remise à niveau de la station de pompage de l'eau traitée, refonte des automatismes et de la télégestion, travaux sur les forages.
- Renouvellement de réseau distribution sur les communes de Cherveux, Echiré, Ardin et St Gelais, Coulonges et St Maxire.
- Création d'un réservoir de tête du Syndicat et restructuration du réseau de production et de distribution..
-

SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.

Le Syndicat continue la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans la démarche SESANE initiée par l'état pour la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. De même, les conclusions de l'étude de sécurité finalisée en 2013 sont en cours d'application. Enfin, le captage de la Couture (captage Grenelle)

a fait l'objet d'une procédure de mise en place de périmètres de protection après enquête publique. Les eaux pompées dans ce forage seront acheminées à la station de Beaulieu pour traitement. Cet apport vient compléter et sécuriser les ressources actuelles du Syndicat.

Par ailleurs l'audit patrimonial Réseaux a défini un projet de sécurisation complète de l'alimentation en eau du SECO par une interconnexion avec le SERTAD à Chauray.

La sectorisation, la recherche et la réparation des fuites ainsi que le renouvellement des conduites et des branchements constituent les axes d'une action permanente des services du Syndicat en vue de l'amélioration du rendement. Un programme de sectorisation complémentaire issu de l'audit patrimonial sera lancé en 2018. Il portera de 39 à 53 les points de surveillance du réseau. Les données de tous ces points sont rapatriées sur une télégestion qui permet d'établir des bilans chaque jour et d'orienter la recherche de fuite.

ANNEXES

Annexe 1 : carte du bassin d'alimentation de captage du Centre-Ouest.

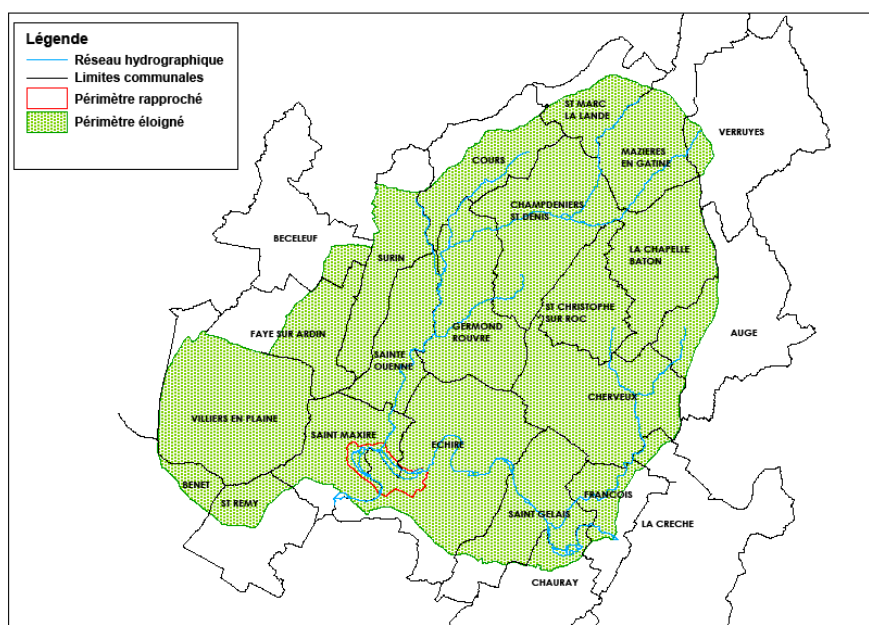
Annexe 2 : synthèse annuelle sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées en 2017.

Annexes 3 à 6 : comptes administratifs des différents budgets.

Annexe 7 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Annexe 8 : lettre de communication du Syndicat

Annexe 1 : carte du bassin d'alimentation de captage du Centre-Ouest.



Age Group	Percentage
18-24	10%
25-34	15%
35-44	25%
45-54	20%
55-64	15%
65-74	10%
75-84	5%
85+	5%



Annexe 3 : Compte administratif 2017 du Budget Général

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUES - CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 205 494.49	1 205 803.49	309.00
	Section d'investissement	71 331.98	325 071.22	253 739.24
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		6 835.86	
	Report en section d'investissement (001)	13 190.78		
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 290 017.25	1 537 710.57	247 693.32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	238 320.00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	238 320.00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 205 494.49	1 212 639.35	7 144.86
	Section d'investissement	322 842.76	325 071.22	2 228.46
	TOTAL CUMULE	1 528 337.25	1 537 710.57	9 373.32

Annexe 4 : Compte administratif 2017 du Budget Production

PRODUCTION SECO - CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 421 279.63	1 712 571.40	291 291.77
	Section d'investissement	301 201.45	253 468.01	-47 733.44

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		703 205.38
	Report en section d'investissement (001)		212 361.82

= =

TOTAL (réalisations + reports)	1 722 481.08	2 881 606.61	1 159 125.53
--------------------------------	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	246 151.06	71 382.50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	246 151.06	71 382.50

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 421 279.63	2 415 776.78	994 497.15
	Section d'investissement	547 352.51	537 212.33	-10 140.18
	TOTAL CUMULE	1 968 632.14	2 952 989.11	984 356.97

Annexe 5 : Compte administratif 2017 du Budget Distribution

DISTRIBUTION SECO - CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 189 450.80	2 607 748.97	418 298.17
	Section d'investissement	793 249.05	1 740 887.05	947 638.00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		288 916.86	
	Report en section d'investissement (001)	497 087.67		
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		3 479 787.52	4 637 552.88	1 157 765.36
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	1 256 887.35	836 689.59	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 256 887.35	836 689.59	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	2 189 450.80	2 896 665.83	707 215.03
	Section d'investissement	2 547 224.07	2 577 576.64	30 352.57
	TOTAL CUMULE	4 736 674.87	5 474 242.47	737 567.60

Annexe 6 : Compte administratif 2017 du Budget Assainissement

ASSAINISSEMENT SECO - CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	324 426.88	379 823.03	55 396.15
	Section d'investissement	91 744.83	99 061.55	7 316.72

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		19 687.31
	Report en section d'investissement (001)		187 271.84

= =

TOTAL (réalisations + reports)	416 171.71	685 843.73	269 672.02
--------------------------------	------------	------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	324 426.88	399 510.34	75 083.46
	Section d'investissement	91 744.83	286 333.39	194 588.56
	TOTAL CUMULE	416 171.71	685 843.73	269 672.02

 MINISTÈRE

 DE LA TRANSITION

 ÉCOLOGIQUE

 ET SOLIDAIRE

 Agence de l'eau

 Loire-Bretagne

 Établissement public du ministère

 chargé du développement durable

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maître de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.

Édition mars 2018
CHIFFRES 2017

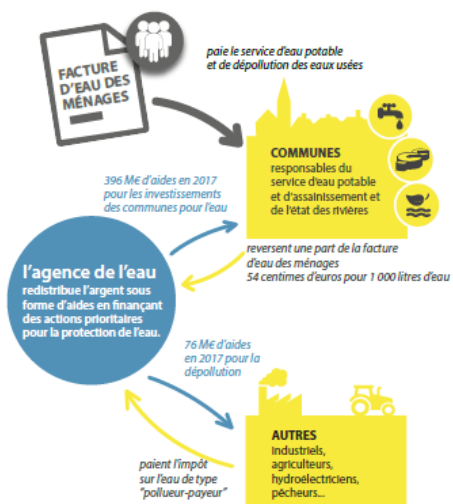
L'agence de l'eau
vous informe



Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Annexe 8 : lettre de communication du Syndicat

La Lettre

du Centre-Ouest



MARS 2018

Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

N° 13



édito

Nous vivons une époque où tout s'accélère. Les changements sont si rapides que parfois, ce qui est vrai aujourd'hui pourrait se révéler faux demain. Le domaine de l'eau n'échappe pas à ce risque.

Ainsi, les lois qui encadrent la fourniture d'eau potable connaissent actuellement des modifications si importantes que l'abonné aura du mal à "s'y retrouver". En effet, une loi récente appelée "Loi NOTRe" donne aux communautés de communes ou d'agglomération les compétences de production et de distribution d'eau potable ; lesquelles peuvent confier ces compétences aux syndicats en place.

Si des bouleversements administratifs sont à craindre, la nature ne modifiera pas le cours des rivières ou l'emplacement des sources, pas plus qu'aucun distributeur d'eau ne déplacera des milliers de kilomètres de canalisations enterrées existantes pour se conformer à de nouveaux périmètres administratifs.

Vous pouvez donc faire confiance au SECO pour respecter les nouvelles obligations législatives et s'adapter aux vues des collectivités, pour continuer à vous délivrer une eau de qualité au plus juste prix.

Bonne lecture et à bientôt,

Bien sincèrement,

Christian Bonnet
Président du Syndicat des
Eaux du Centre-Ouest



Information aux
abonnés

Page 2



Dossier
Point sur la ressource

Page 3



A vos agendas !

Page 4